

République Française
Département du Pas de Calais

- :- :-

Arrondissement de Béthune

- :- :-

COMMUNE DE BRUAY-LA-BUISSIERE

- :- :-

DELEGATION GENERALE DU MAIRE

- :- :-

OBJET**ERBM-****Rénovation des espaces publics de la Cité Anatole France**

- :- :-

DECISION DU MAIRE N° 2025-454

- :- :-

Le Maire de la Commune de Bruay-La-Buissière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-06 en date du 5 juillet 2020, visée en sous-préfecture de Béthune le 10 juillet 2020, consentant à Monsieur Ludovic PAJOT, Maire de la Commune de Bruay-La-Buissière, pour la durée totale de son mandat, une délégation générale pour effectuer, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales, divers actes d'administration, et notamment l'alinéa 4 de la délibération.

Considérant la procédure adaptée engagée par la Ville de Bruay-La-Buissière pour la rénovation de la rue Paul ELUARD,

Considérant qu'à l'issue de cette consultation et après analyse des offres et négociation, les sociétés suivantes proposent les offres les plus économiquement avantageuses :

Lot N°1 Voirie Assainissement : Eurovia Pas De Calais 4, Rue Montaigne CS90006 62670 Mazingarbe pour une offre variante de 1 283 996,90 € HT, PSE 1 en moins-value de 71 219,50 € HT, PSE 2 en moins-value de 35 989,00 € HT soit un total de 1 176 788,40 € HT.

Lot N°2 enfouissement de réseaux-éclairage public : BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES 27 rue des jolis champs ZA des alouettes 62800 LIEVIN pour un montant de 377 004,95 € HT.

Lot N°3 Espaces verts mobilier urbain : Flandres Artois Paysages 37 rue de la Pérelle 62620 RUITZ pour un montant de 323 305,18 € HT.

D E C I D E :**Article 1 : d'attribuer les marchés aux entreprises :**

Lot N°1 Voirie Assainissement : Eurovia Pas De Calais 4, Rue Montaigne CS90006 62670 Mazingarbe pour une offre variante de 1 283 996,90 € HT, PSE 1 en moins-value de 71 219,50 € HT, PSE 2 en moins-value de 35 989,00 € HT soit un total de 1 176 788,40 € HT.

Lot N°2 enfouissement de réseaux-éclairage public : BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES 27 rue des jolis champs ZA des alouettes 62800 LIEVIN pour un montant de 377 004,95 € HT.

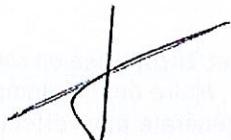
Lot N°3 Espaces verts mobilier urbain : Flandres Artois Paysages 37 rue de la Pérelle 62620 RUITZ pour un montant de 323 305,18 € HT.

Article 2 : La présente décision du Maire peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire, CS 62039, 59014, LILLE Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens, accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Elle peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente décision. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Publiée conformément à l'article L.2122-29 du Code général des collectivités territoriales,

Certifiée conforme,



Ludovic PAJOT
Maire de BRUAY-LA-BUSSIÈRE
23 oct. 2025

